

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2025**

L'an Deux mil vingt-cinq et le **13 OCTOBRE** à 19H le Conseil Municipal de la Commune de **JAILLANS**, dûment convoqué, s'est réuni, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de **M. FOURNAT Jean-Noël**, Maire.

<i>Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :</i>				13	<i>Présents ou représentés</i>				12
<i>En exercice :</i>				13	<i>Date de la convocation :</i>			07/10/2025	
<i>Quorum à atteindre (membres en exercice) :</i>				7	<i>Secrétaire de séance :</i>				
NOM et prénom des élus	Présent	Absent	Excusé	Qui a donné pouvoir à :	NOM et prénom des élus	Présent	Absent	Excusé	Qui a donné pouvoir à :
FOURNAT Jean-Noël	X				ROYER Fabrice	X			
VALLA Christophe	X				BELLE Christine	X			
DE ROSSI Virginie	X				HAFSOUNI Marjory			X	'DUMARCHE Olivier
DILLESEGER Sylvain	X				PRUVOST Brigitte	X			
VINCENT Annick	X				BONNET Alain	X			
DUMARCHE Olivier	X								
MUNIER Daniel	X								
BOUVERON Grégory	X								

**ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Le procès-verbal de la réunion du 15 SEPTEMBRE est approuvé.

**RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA PRESENTE
SEANCE :**

Transmission en Préfecture le :		13/03/2024	
N° de la délibération	Thème	Objet	Décision
2025-47	Finances	Admission en non-valeur des créances irrécouvrables	Approbation
2025-48	Finances	Virement de crédits pour dépenses concernant la traversée de l'Ecancière	Approbation

2025-47 ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier Principal de Valence a transmis un état des produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.
Il indique que le montant des titres à admettre en non-valeur s'élève à **3 463,67 €** dont détail joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Valence,
Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Valence dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de ne pas admettre en non-valeur** les créances communales dont le détail figure ci-dessus,
- **DEMANDE que le nécessaire soit fait pour relancer le recouvrement de la dette auprès du débiteur**

.....

2025-48 VIREMENT DE CREDITS POUR DEPENSES CONCERNANT LA TRAVERSEE DE L'ECANCIERE

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée délibérante que les travaux concernant la traversée de l'Ecancière vont certainement débuter en cette fin d'année 2025.

Pour permettre la prise en compte de ces dépenses, il y a lieu de prévoir un virement de crédits sur le budget communal 2025 pour alimenter l'opération correspondante,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** le virement de crédits suivant :

Section budgétaire	DEPENSES INVESTISSEMENT : Article 2315-197 Chap 23 Rénovation église	DEPENSES INVESTISSEMENT Article 238-190 Chap 23 Traversée de l'Ecancière
INVESTISSEMENT	- 70 000,00 €	+ 70 000,00 €

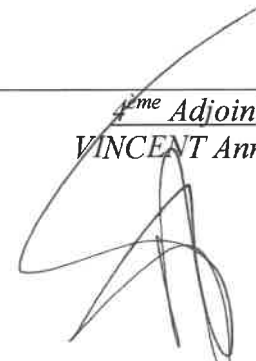
- **AUTORISE M. le Maire** à signer la délibération correspondante et tout document concernant cette décision

.....

Le Maire,
M. FOURNAT Jean-Noël



ADJOINTS

<p>1^{ère} Adjoint <i>VALLA Christophe</i></p> 	<p>2^{ème} Adjoint <i>DE ROSSI Virginie</i></p> 
<p>3^{ème} Adjoint <i>DILLENSEGER Sylvain</i></p> 	<p>4^{ème} Adjoint <i>VINCENT Annick</i></p> 

CONSEILLERS MUNICIPAUX

<p>DUMARCHE Olivier</p> 	<p>MUNIER Daniel</p> 	<p>BOUVERON Grégory</p> 	<p>PRUVOST Brigitte</p> 
<p>ROYER Fabrice</p> 	<p>HAFSOUNI Marjory <i>Absente pouvoir à DUMARCHE Olivier</i></p>	<p>BONNET Alain</p> 	<p>BELLE Christine</p> 